

Notions essentielles

Glossaire Zones Humides

Ce document présente les définitions des termes importants sur les zones humides et leur gestion. Il a été établi selon les principes suivants :

- Ce glossaire se veut opérationnel, simple à comprendre et limitant au maximum les ambiguïtés.
- Les définitions correspondent au contexte des zones humides du bassin RMC et non à d'autres types d'écosystèmes ou de régions géographiques.
- Sont valorisées les définitions existantes (cf. bibliographie) par souci de cohérence avec les définitions de référence et celles utilisées par les autres acteurs.
- Les définitions d'origine ont été adaptées, pour améliorer l'homogénéité du document au contexte des zones humides du bassin.

Les mots soulignés correspondent à des termes définis dans ce glossaire.

Ce glossaire est organisé en différents thèmes :

1. Documents de gestion
2. Modalités d'intervention sur les zones humides
3. Fonctions et services des zones humides
4. Périmètres des zones humides
5. Typologie des zones humides

LES DOCUMENTS DE GESTION DES ZONES HUMIDES

Le « **document de gestion** » est un terme générique qui s'applique aux différents documents présentés ci-dessous. La diversité des zones humides et des situations implique une adaptation de ces documents aux caractéristiques des sites et aux besoins des gestionnaires locaux.

→ Le cahier technique n°1 « Elaboration des documents de gestion » (page XX) complète les informations sur cette thématique

Plan de gestion

Document opérationnel destiné à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions en faveur d'une zone humide. Il dresse le diagnostic du site, établit des objectifs et identifie les actions à mettre en œuvre pour permettre le maintien ou la restauration du bon état de la zone humide.

Notice de gestion : variante légère d'un Plan de gestion, principalement axée sur les actions à mener et souvent réalisée sans concertation.

Plan de gestion stratégique

Introduit en 2013 dans le cadre de la doctrine « zones humides du bassin Rhône-Méditerranée, à travers la note du secrétariat technique du SDAGE, le plan de gestion stratégique est un document de planification réalisé à l'échelle d'un territoire abritant de nombreuses zones humides. Il peut être réalisé dans le cadre d'un SAGE, d'un contrat de milieu ou du projet d'une collectivité. Basé sur la description de l'état des fonctions (hydrologique, physique-biogéochimique, biologique) et des services rendus à la collectivité par les zones humides (expansion des crues, alimentation en eau...), il identifie les pressions et les confronte aux fonctions pour définir les enjeux et les objectifs d'action (préservation, restauration.). Le plan de gestion stratégique dresse une vision globale du territoire et propose une stratégie d'intervention (où agir en priorité).

LES MODALITES D'INTERVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

Gestion

Ensemble des moyens mis en œuvre sur une zone humide, depuis l'élaboration d'études jusqu'à la réalisation de travaux d'aménagement et leur suivi. Leur objectif est l'amélioration ou le maintien de certaines fonctions de la zone humide. La gestion peut englober à la fois des actions de préservation, d'entretien, de restauration et d'évaluation. La gestion peut inclure des actions de veille et de police visant au respect de la réglementation.

Préservation (= Protection)

Action de mettre un site à l'abri d'une menace, d'un danger, d'un risque. Il s'agit d'un terme général, qui n'est pas réservé à la biodiversité.

Cette action préalable est indispensable à la conservation durable des zones humides. Elle passe par une veille permanente, des échanges avec les usagers et autres acteurs, éventuellement par un contrôle du foncier (si le site est menacé ou nécessite des travaux), voire une protection réglementaire (si le site connaît des menaces fortes). Dans la pratique, il n'est pas toujours possible, ni indispensable, que le site soit entièrement protégé pour y lancer des actions.

Conservation

Ensemble des mesures visant à mettre un milieu naturel à l'abri d'une dégradation. (cf. non dégradation). Elle traduit une reconnaissance de l'intérêt général d'un site et/ou de son intérêt patrimonial.

Les principaux moyens utilisés sont la maîtrise foncière, la maîtrise d'usages et la protection réglementaire. La conservation peut être associée à de la gestion pour assurer la pérennité du site.

Exemples : La création d'un arrêté de protection de biotope, l'achat de terres, des contrats d'exploitation extensive de terres riveraines avec des agriculteurs, la définition de zones « tampon »...

Entretien ou Entretien courant

Principe de gestion consistant à intervenir sur le milieu pour le maintenir dans un état considéré comme favorable ou à le faire évoluer lentement vers un stade recherché.

L'entretien des sites peut passer par une action directe du gestionnaire (gestion des niveaux d'eau par exemple) ou par l'intervention d'autres acteurs, agriculteurs en premier lieu (fauche, pâturage...). L'entretien englobe la maintenance des espaces restaurés et repose sur des actions moins lourdes techniquement que dans le cas de la restauration.

Exemples : fauche, pâturage, maintenance du matériel, réglage des niveaux d'eau...

Exemple. Les Prades

Ces secteurs de prairies naturelles, aménagés depuis longtemps, ont été asséchés puis creusés de canaux d'irrigation. Ces prairies forment désormais un ensemble bocager intéressant pour sa biodiversité, tandis que les fréquentes inondations (sol argileux) et les remontées salines limitent l'utilisation agricole au pâturage et fauchage extensifs.

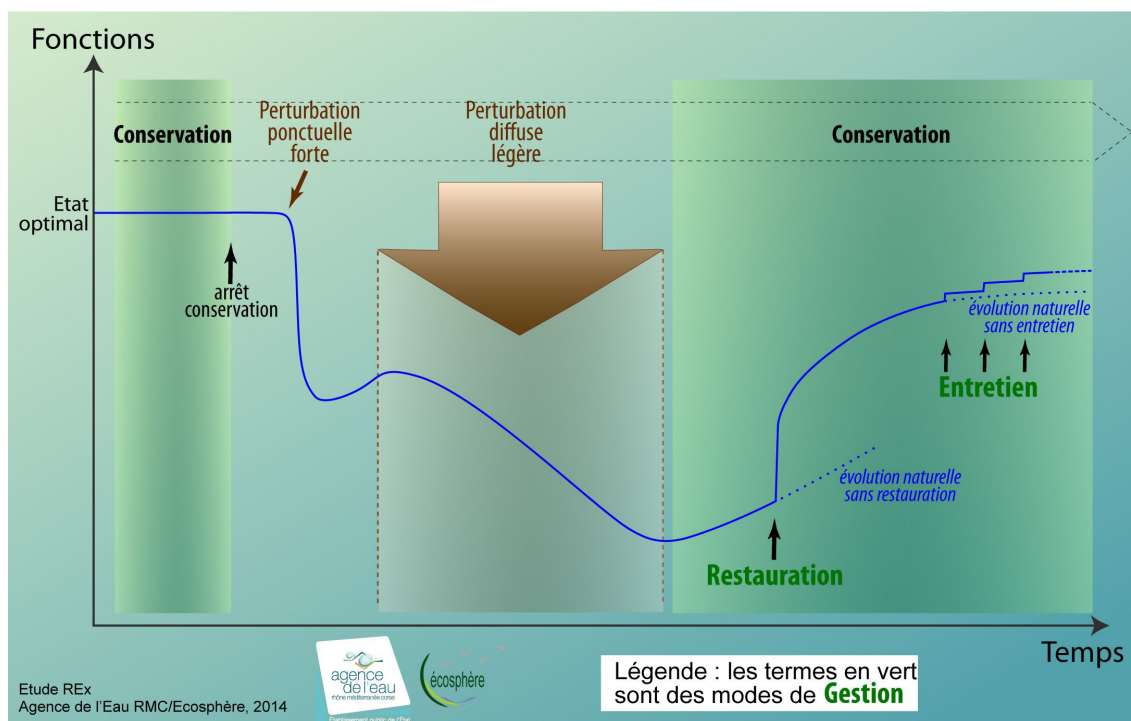
Le projet porte sur la pérennisation des pratiques agricoles adaptées à ces prairies humides : la pression d'urbanisation est très forte et les acteurs locaux cherchent des moyens de préserver ces espaces naturels, notamment au travers de la valorisation de l'élevage équin, très présent sur le secteur. Une MAEt a déjà été mise en place pour maintenir l'activité agricole actuelle.

Pour en savoir plus : voir fiche REX

Restauration ou Réhabilitation

Action visant à faire revenir un milieu dans un état (« état de référence ») plus favorable que l'état actuel ; cet état de référence est antérieur à une dégradation. La restauration s'applique à une zone humide existante et son objectif est d'en améliorer la valeur (amélioration des fonctions et services). Il s'agit par exemple de reprofilages légers du terrain, de modifications du fonctionnement hydraulique du site (réalimentation...) ou d'actions sur les espèces (retrait des arbres et arbustes, par exemple).

Exemple : suppression des fossés drainants dans une prairie, étrepage d'une zone humide...



Restauration fonctionnelle

Restauration d'une zone humide visant à retrouver un état fonctionnel favorable aux fonctions et services rendus par le site. Cette restauration porte sur leurs causes de l'altération des fonctions ; il s'agit en particulier d'actions sur les flux d'eau et de matière (remise en eau, gestion des flux sédimentaires, amélioration de la qualité de l'eau...).

Renaturation (= Reconquête)

La renaturation a pour objectif de transformer un espace artificiel (remblai par exemple) en une zone humide possédant des fonctions de base (circulation des eaux, production de biomasse...). Cette opération nécessite des travaux lourds (souvent, des terrassements importants).

Exemple : évacuation d'un remblai et remplacement par un ensemble de mares recréées.

Exemple. Le site des Grands Vernes à Miribel-Jonage

Cette presqu'île au sein du principal plan d'eau du parc de Miribel-Jonage (Rhône) était occupée par des installations d'extraction de granulats et autres zones de remblais. Elle a été renaturée avec la création d'une quinzaine d'îlots et de zones de hauts fonds, dont le fonctionnement est lié au marnage du plan d'eau. Les principaux services visés sont la protection de la ressource en eau, la biodiversité, le paysage et l'éducation à l'environnement.



A gauche, situation avant restauration. A droite, travaux en cours. Photos Parc de Miribel-Jonage.

Réaffectation (= reconversion)

Transformation d'un espace donné afin de lui donner un nouvel usage ou une nouvelle vocation. Cette action ne porte pas sur la topographie du site ni sur son fonctionnement hydrique, mais uniquement sur sa végétation et ses usages.

Exemple : reconversion d'une parcelle labourée en prairie de fauche.

Valorisation

Action visant à modifier un milieu en faveur d'une ou plusieurs de ses fonctions, sans chercher à revenir à un état antérieur.

Exemples : création d'un bassin d'expansion des crues, creusement de plans d'eau pour la biodiversité ou la chasse, modification importante du site en faveur de l'accueil du public, etc.

Ce type d'intervention est légitime sur les zones humides d'origine artificielle, pour lesquelles il n'est pas possible de définir d'état de référence. Sur les autres sites, il convient d'être très prudent, pour s'assurer qu'une telle approche n'est pas en contradiction avec les autres fonctions ou services de la zone humide.

Non-intervention

Choix de laisser tout ou partie d'un site évoluer spontanément, sans intervention humaine.

Ce choix de gestion peut être intéressant pour des raisons éthiques (recherche de la naturalité) ou économiques (limitation des coûts de gestion). Il n'est possible à l'échelle des sites entiers que sur des zones humides en très bon état, dont l'évolution est très lente (haute-montagne) ou dont la dynamique est très bien conservée (certains tronçons de cours d'eau mobiles). Ce choix est plus facile à retenir à une échelle locale, sur certaines parcelles au sein d'un site, qu'on laissera par exemple évoluer spontanément vers la forêt.

Exemple. Le bois du Rouquan (plaine des Maures)

Ce site correspond à un ensemble de mares temporaires dans la plaine des Maures. En état de bon fonctionnement, il ne demande pas de restauration, ni même un entretien continu ; en revanche, il doit faire l'objet d'une veille destinée à prévenir d'éventuelles dégradations.

Pour en savoir plus : voir fiche REX

FONCTIONNEMENT DES ZONES HUMIDES

Le fonctionnement des zones humides correspond à l'ensemble des interrelations entre différents éléments :

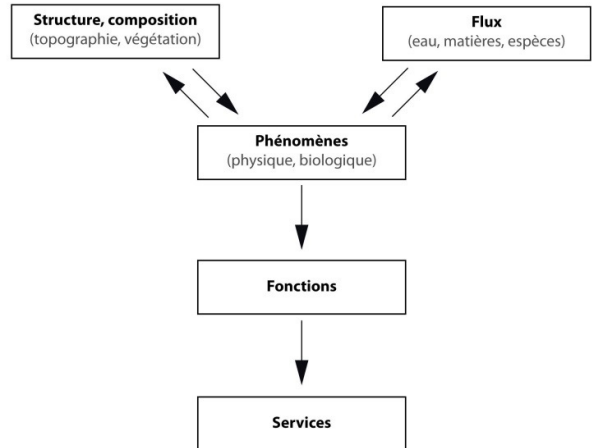
+ Structure et composition : éléments constitutifs de la zone humide à un instant donné : géologie, topographie, occupation du sol, faune et flore...

+ Flux : la zone humide est alimentée et traversée par des flux d'eau (souterraine ou superficielle), de sédiments, d'organismes vivants... Ces flux et leurs évolutions constituent les paramètres majeurs du fonctionnement de la zone.

+ Phénomènes dynamiques : phénomènes qui conditionnent l'évolution du milieu : fluctuations des niveaux d'eau, accumulation de sédiments, croissance de la végétation, évolution des populations animales ou végétales... Ces phénomènes sont liés aux dynamiques propres du système (végétation en particulier) ou aux flux et à leurs évolutions.

+ Fonctions : mécanismes abiotiques et biotiques qui contribuent au fonctionnement de la zone humide et conditionnent les services rendus à la collectivité.. On distingue les fonctions hydrologique/hydraulique, physique/biogéochimique et biologique/écologique. La fonction peut être plus ou moins altérée ; elle est parfois seulement potentielle pour une zone humide fortement dégradée.

+ Services : effets des fonctions pour le bien-être humain. On distingue des services de régulation (réduction de l'effet des crues, soutien des étiages...), des services de production (production agricoles ou sylvicoles...) et des services culturels (loisirs, paysage, valeur intrinsèque de la biodiversité...).



On peut appeler « processus » la combinaison de ces éléments sur un site, conduisant à l'évolution du milieu. Le plan de gestion doit s'attacher à identifier les éléments clef de la dynamique du site et à comprendre les processus principaux qui s'y déroulent, en particulier lorsqu'ils conduisent à la diminution des services rendus par la zone humide.

PERIMETRES DES ZONES HUMIDES

Espace de bon fonctionnement (EBF)

Le SDAGE (2016-2021) définit sa nature et son utilisation (extraits de la disposition 6A-01) :

« 3/ Pour les zones humides, **l'espace de fonctionnement comprend l'ensemble des zones humides** définies par l'article L. 211-1 du code de l'environnement, **leurs bassins d'alimentation** dans lesquelles leurs fonctions sont identifiées (hydrologique-hydraulique, physique-biogéochimique, biologique-écologique) et pour lequel des services sont rendus (épanchement des crues, régulation hydraulique à l'amont des bassins versants, alimentation en eau potable, biodiversité...). »

« 5/ Sur le littoral, **l'espace de bon fonctionnement comprend les zones littorales allant de l'avant plage à l'arrière dune** qui contribuent au fonctionnement morphologique du littoral et les unités écologiques qui participent au bon fonctionnement des milieux lagunaires et marin (cordon dunaire, sansouïres, roselières...). »

AUTRES TERMES UTILISES FREQUEMMENT

Hydrique :

Ce qui concerne l'eau dans son ensemble

Hydraulique :

Ce qui se rapporte à la circulation d'eau, à sa distribution et à son contrôle (canal, digue, etc.).

Caractérise les modes d'écoulement au sein d'un système hydrographique (rivière, fossé, zones humides) : sens, hauteur, vitesses d'écoulements, etc...

Hydrologique :

Lié à l'étude des débits des cours d'eau (fluctuations dans l'espace et dans le temps).

Quantification des flux d'eau au sein d'un système hydrographique (rivière, fossé, zones humides).

Hydrogéologique :

Relatif aux eaux souterraines et en particulier aux nappes phréatiques.

TYPLOGIE DES ZONES HUMIDES

	Type SDAGE	Type RhoMÉO	Définition RMC	Sous-Types SDAGE	Sous-type RHoMÉO
Eaux Marines	3. Marais et Lagunes côtiers	3. Marais et Lagunes côtiers	Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement globalement naturel	Eaux stagnantes saumâtres et salées	Lagune
				Péri-lagunaires	Péri-lagunaires
				Prés salés	Péri-lagunaire avec eau-douce
	Arrière dune				
4. Marais saumâtres aménagés	4. Marais saumâtres aménagés	Milieu littoral saumâtre à faible renouvellement des eaux et au fonctionnement profondément artificialisé	Marais salant	Bassin aquacole	
			Bassin aquacole		
Eaux courantes	5 et 6. Bordures de cours d'eau et plaines alluviales	5. Bordure de cours d'eau 6. Plaine alluviale inondable	Ensemble des zones humides du lit majeur du cours d'eau	Lônes/îles	lit mineur et annexes
				Bord de cours d'eau	
				Marais alluvial	lit majeur
				Prairies humides	
Eaux stagnantes	7. Zones humides de bas fonds en tête de bassin versant	7. Zones humides de bas fonds en tête de bassin versant	Zones humides de tête de bassin alimentées par les eaux de ruissellement et les eaux de pluie	Tourbières	Tourbière acide/alcaline
				Prairies humides	ZH d'altitude
				Ruisseau forestier	ZH de combe et bordure de ruisseau
				Forêts humides	ZH de pente et source
	8. Régions d'étangs	8. Régions d'étangs	Système de plans d'eau peu profonds d'origine anthropique	Bords d'étangs	
				Végétation aquatique	
	9. Petits plans d'eau et bordures de plans d'eau	9. Bordure de plan d'eau (hors plaine)	Zones littorales et zones annexes de milieu stagnants profonds à héliophytes et hydrophytes (6 m)		ZH alcaline
					ZH acide
	10. Marais et landes humides de plaines et plateaux	10. Marais de lande et de plaine	Milieux humides déconnectés des cours d'eau et plan d'eau pouvant être temporairement exondés, connectés ou non à la nappe	Lande humide	Pré salé continental
				Prairie tourbeuse	Prairie humide
					Marais (tourbière) de plaine
	11. Zones humides ponctuelles	11. Zones humides ponctuelles	Plans d'eau isolés artificiels peu profonds permanents ou temporaires	Mares	Mare temporaire (saumâtre/alcaline ou acide)
				Autre	Mare permanente
12. Marais aménagés dans un but agricole	12. Marais aménagés agricoles	Zones humides aménagées dans un but agricole et sylvicole, intensifs	Dépression humides		
13. Zones	13. Zones	Milieux humides d'eau	Réservoir, Barrage		

	Type SDAGE	Type RhoMéo	Définition RMC	Sous-Types SDAGE	Sous-type RHoMéo
	humides artificielles	humides artificielles	douce résultats d'activités anthropique dont le but premier n'est pas la création de zone humide	Gravière en eau Lagunage	

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Commission technique ZH, 2006. Elaboration de définitions de référence pour le SDAGE. 5p.
- Secrétariat technique du SDAGE RM, 2013. Eléments de méthode pour la définition d'un plan de gestion stratégique des zones humides.
- Secrétariat technique SDAGE RM, 2000. Note technique SDAGE n°5 : typologie des zones humides.
- Secrétariat technique SDAGE RM, 2001. Guide technique SDAGE n°6 : Agir pour les zones humides – Boite à outils inventaires.
- Forum Marais Atlantiques/Agence de l'eau SN, 2013. La boite à outils "zones humides".
- Ramade F., 2002. Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement. 1075p.
- André F. Clewell, James Aronso, 2010. La restauration écologique, Actes Sud.

SOURCES INTERNET :

- Système d'Information sur l'Eau (SIE) - dispositif partenarial des principaux acteurs publics du domaine de l'eau : <http://www.eaufrance.fr>
- Pôle Lagunes : <http://www.pole-lagunes.org/>